

Quand des lycéens défendent les droits humains

Onze lycéennes et lycéens de Julliot de la Morandière ont défendu, mercredi 30 avril, de nobles causes lors du concours de plaidoiries organisé par la Ligue des droits de l'homme.

« Bluffant ! » Ce qualificatif employé par un des six jurés qui ont participé au concours de plaidoiries, mercredi 30 avril dans l'après-midi au lycée Julliot de la Morandière, résume bien l'ensemble des prestations. « Les candidats rédigent et présentent une plaidoirie illustrant une cause concrète de défense des droits de l'homme. Et s'appuient sur un ou plusieurs cas particuliers concernant une ou des personnes persécutées », explique Roland Lecuir, correspondant de la section Ligue des droits de l'homme de Coutances-Granville.

Onze lycéens de la Morandière, à Granville, se sont ainsi pliés avec talent et conviction à l'exercice. « Prenez le temps, respirez, lisez lentement, parlez assez fort et regardez le public », conseille Roland Lecuir, avant de lancer le challenge qui qualifiera deux causes. Car si sept lycéens font cavalier seul, deux duos sont en lice.

Discrimination, viol...

Face à un public de plus de cent spectateurs attentifs, chacun des candidats défend une cause différente pendant une dizaine de minutes. Lisa dénonce le mariage forcé des jeunes filles. Raphaël, un jeune qui révèle courageusement être concerné, revendique « le droit d'exister pour les transsexuels ». Lou et Garance nous ouvrent les yeux sur les enfants fantômes de Chine : « Ceux nés entre 1979 et 2015, sans avoir été déclarés, car l'État prônait la politique de l'enfant unique ! » Anouk et Ismérie rappellent que « la mode à bas prix et la surconsommation font travailler des enfants au Bangladesh ». Albane condamne fermement le viol conjugal et Vanille défend les enfants du viol. Émilie aborde « le problème de l'accès aux soins pour tous ».

Finale départementale le 7 juin

Toutes les plaidoiries ont recueilli les applaudissements du public. Mais deux candidats ont plus particulièrement attiré les faveurs du jury, qui a noté les prestations suivant neuf critères (expression, argumentaire, construction de la plaidoirie...). Sans lire ses notes, Raphaël

Lesguiller a plaidé contre les discriminations à l'embauche. Sveinhild Lelandais a mis en lumière le coût caché de la transition écologique. « Savez-vous que derrière les batteries des véhicules électriques, des enfants extraient le minerai nécessaire à leur composition ? »

Thierry Fagart, ex-avocat et président du jury, a salué « l'engagement des lycéens et de leurs professeurs qui les ont bien préparés ». Les deux lauréats défendront les couleurs de la Morandière le 7 juin face à des candidats de cinq autres lycées manchois. « Quand on ferme les yeux sur une injustice, on est complice », conclut Lisa dans sa plaidoirie.



Ces onze lycéens ont brillamment défendu une cause lors du concours de plaidoiries de la LDH, le 30 avril à Granville. Au premier rang (en chemise et pull blancs), Raphaël et Sveinhild, les deux lauréats. Ouest-France